



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
VAR

DIVISION DOMAINE
PLACE BESAGNE – CS 91409
83056 TOULON CEDEX

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances
publiques du Var
Division Domaine
Place Besagne – CS 91409
83056 Toulon Cedex

Mél:
ddfip83.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Evelyne PINELLI
Téléphone : 04.94.03.81.52
Mél :
evelyne.pinelli@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. :

Monsieur le Directeur départemental des territoires
et de la mer du département du Var

Délégation à la mer et au littoral - Service DPM et
Environnement Marin - Bureau littoral Ouest

Bvd du 112ème régiment d'Infanterie
CS 31209

83070 TOULON cedex

TOULON, le 09/10/2025

Objet : Projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des Ports
au profit de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.
Maintien, entretien et utilisation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées
déjà existants situés sur la commune de Bandol, essentiellement, sur le domaine public
maritime immergé.

Référence : Votre courrier BLO du 22 septembre 2025 reçu par mail du 23/09/2025

Par courrier et mail cités en référence, vous avez souhaité connaître mes avis et
observations concernant le projet de concession d'utilisation du domaine public maritime
hors port sollicité par la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, pour le
maintien, l'entretien et l'utilisation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées déjà
existants situés sur la commune de Bandol, essentiellement, sur le domaine public
maritime immergé.

Actuellement trois ouvrages de rejet en mer des eaux usées existent : l'émissaire
secondaire de Renécros (qui n'est plus fonctionnel), l'émissaire secondaire Eden Roc et
l'émissaire secondaire Corniche, dont l'état nécessitent de nombreux travaux envisagés
entre l'automne 2025 et l'hiver 2026.

Les travaux préconisés par l'étude mandatée par la communauté d'agglomération Sud
Sainte Baume sont les suivants :

- La réparation et le prolongement de l'émissaire « Eden Roc » : réparations locales des
portions endommagées et rétablissement de sa longueur initiale pour réhabiliter son
fonctionnement hydraulique et sa stabilisation dans le temps ainsi que son prolongement
sur 200 mètres linéaires (ml) environ,

-Le renouvellement de l'émissaire « Ancienne Corniche » par :

■ Dépose de l'émissaire existant sur tout le linéaire ainsi que tous les équipements associés,

■ Fourniture et pose d'une nouvelle conduite d'assainissement, y compris tous les équipements associés, sur l'ancien tracé de l'émissaire,

-Le démantèlement de l'émissaire de « Renécros » : dépose et évacuation des tronçons de conduite, des dispositifs d'ancrage et de lestage en décharge agréée.

Cette concession, consentie pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, a donc pour objet le maintien, l'entretien et l'utilisation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées déjà existants.

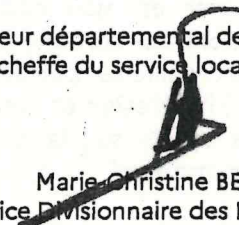
Après examen du dossier et en application de l'article R.2124-26 du Code général de la propriété des Personnes Publiques, je vous informe que ce dossier n'appelle, du point de vue domanial, aucune observation de ma part.

En application des articles L 2125-1 et R 2125-1 du CGPPP, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la redevance domaniale annuelle a été déterminée en fonction des tarifs prévus au barème départemental 2026 et s'élève à 2244 €, après application d'un abattement de 75 % compte tenu de l'intérêt général que revêt cette occupation du domaine public maritime.

Cette redevance fera l'objet d'une actualisation annuelle avec pour référence l'indice du TP 02 de mai 2025 135,3.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

P/le Directeur départemental des Finances Publiques
La cheffe du service local du domaine



Marie-Christine BELLUOT
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances
publiques du Var
Division Domaine
Placé Besagne - CS 91409
83056 Toulon Cedex

Mél:
ddfp83.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Evelyne PINELLI
Téléphone : 04.94.03.81.52
Mél :
evelyne.pinelli@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. :

Monsieur le Directeur départemental des territoires
et de la mer du département du Var

Délégation à la mer et au littoral - Service DPM et
Environnement Marin - Bureau littoral Ouest

Bvd du 112ème régiment d'Infanterie
CS 31209

83070 TOULON cedex

TOULON, le 16/04/2026

Objet : Projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des Ports
au profit de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.
Maintien, entretien et utilisation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées
déjà existants situés sur la commune de Bandol, essentiellement, sur le domaine public
maritime immergé.

Référence : Votre courrier BLO du 22 septembre 2025 reçu par mail du 23/09/2025

Par courrier et mail cités en référence, vous avez souhaité connaître mes avis et
observations concernant le projet de concession d'utilisation du domaine public maritime
hors port sollicité par la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume, pour le
maintien, l'entretien et l'utilisation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées déjà
existants situés sur la commune de Bandol, essentiellement, sur le domaine public
maritime immergé.

Actuellement trois ouvrages de rejet en mer des eaux usées existent : l'émissaire
secondaire de Renécros (qui n'est plus fonctionnel), l'émissaire secondaire Eden Roc et
l'émissaire secondaire Corniche, dont l'état nécessitent de nombreux travaux envisagés
entre l'automne 2025 et l'hiver 2026.

Les travaux préconisés par l'étude mandatée par la communauté d'agglomération Sud
Sainte Baume sont les suivants :

- La réparation et le prolongement de l'émissaire « Eden Roc » : réparations locales des
portions endommagées et rétablissement de sa longueur initiale pour réhabiliter son
fonctionnement hydraulique et sa stabilisation dans le temps ainsi que son prolongement
sur 200 mètres linéaires (ml) environ,

-Le renouvellement de l'émissaire « Ancienne Corniche » par :

■ Dépose de l'émissaire existant sur tout le linéaire ainsi que tous les équipements associés,

■ Fourniture et pose d'une nouvelle conduite d'assainissement, y compris tous les équipements associés, sur l'ancien tracé de l'émissaire,

-Le démantèlement de l'émissaire de « Renécros » : dépose et évacuation des tronçons de conduite, des dispositifs d'ancrage et de lestage en décharge agréée.

Cette concession, consentie pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, a donc pour objet le maintien, l'entretien et l'utilisation des émissaires secondaires du réseau d'eaux usées déjà existants.

Après examen du dossier et en application de l'article R.2124-26 du Code général de la propriété des Personnes Publiques, je vous informe que ce dossier n'appelle, du point de vue domanial, aucune observation de ma part.

En application de l'article L.2125-1 du code précité, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la redevance domaniale annuelle a été déterminée en fonction du minimum de perception prévu au barème départemental 2026, code AMBRE 322 et s'élève à 583 € multipliés par le nombre d'émissaires de rejet. Ceci afin de prendre en compte l'intérêt général des ouvrages. La redevance globale fera donc 1166 € (583 € x 2 sites) et devra être actualisée selon l'indice du TP 02 de mai 2025: 135,3.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques
Le Responsable de la division Domaine

José SCHIAVO
Administrateur des Finances Publiques adjoint

